

Information sur les risques majeurs

COMMUNE DE CREANCES

dicrim

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

24 NOVEMBRE 2008

PREFACE DU MAIRE

Tout citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures pour s'en protéger (Loi du 2 Juillet 1987)

Mon devoir est de vous aider à identifier ces risques, à vous en prémunir, c'est une action préventive nécessaire à la sauvegarde de vos vies et de vos biens.

La commune est particulièrement exposée au risque d'érosion marine.

Le présent dossier mis à votre disposition, est un document d'information sur les risques majeurs que peut rencontrer notre commune.

Il comporte plusieurs éléments d'information générale, sur l'historique des événements du passé, les mesures de prévention, de police et de sauvegarde.

Vous y retrouverez la conduite à tenir face à un tel événement que je vous demande de suivre afin de préserver vos vies et vos biens.

*Le Maire,
Henri LEMOIGNE*

Commune de CREANCES

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

RISQUE MAJEUR

Evènement potentiellement dangereux, **ALEA**, ne devient **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques, ou environnementaux sont présents.

Le **risque majeur**, plus communément appelé **catastrophe** a deux caractéristiques essentielles :

- 1- **sa gravité**, lourde à supporter par les populations, voire les Etats (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- 2 - **sa fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

DEFINITION

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

MECANISME

Les différents types de mouvement de terrain

On différentie :

- Les mouvements lents et continus
 - Les tassements et les affaissements de sols.
 - Le retrait-gonflement des argiles.
 - Les glissements de terrain le long d'une pente.
- Les mouvements rapides et discontinus
 - Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
 - Les écroulements et les chutes de blocs.
 - Les coulées boueuses et torrentielles .
- **L'érosion littorale**

C.1 - LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE :

Le risque mouvement de terrain provient du risque érosion du littoral

Les zones littorales sont soumises à un recul généralisé « du trait de côte » qui s'apparente, selon le cas, à un glissement de terrain ou à un effondrement dans le cas des falaises normandes. Ces écroulements et chutes de blocs résultent d'une déstabilisation des falaises sous l'effet de l'érosion.

La côte ouest du Cotentin est soumise à l'assaut de tempêtes dévastatrices pour l'urbanisation côtière. Ce phénomène a été particulièrement observé depuis 1960. Mais, même avant cette période, des dommages ont été régulièrement signalés sur ce littoral. Les ouvrages de protection réalisés souvent au coup par coup ont permis de stabiliser les secteurs de côte les plus aménagés. Cependant, bien souvent un abaissement des plages se substitue au recul dunaire. Cette évolution constatée sur plusieurs sites de la Manche peut, à terme, mettre en péril les ouvrages de protection réalisés.

C.2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les principaux mouvements de terrain se situent sur toute la zone bordant la mer. Cette zone part du sud-ouest (Boulevard de la mer) pour arriver sur le Havre (Route du Becquet) . Une carte de la commune indiquant les zones à risque est jointe au présent dossier.

Sur toute cette zone, on peut observer au fil des années un recul significatif « du trait de côte ». Ce recul s'apparente à l'agrandissement de la plage par le recul des dunes de sable.

C.3 – L’ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Certains mouvements de terrain ont fait l’objet d’une procédure de reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle.

Type catastrophe	Début le	Fin le	Arrête du	Sur le J.O
Inondations - par submersion marine - crue débordement de cours d'eau ruissellement et coulée de boue MOUVEMENT DE TERRAIN	22 11 1984	25 11 1984	14 03 1985	29 03 1985
Tempête et grains de vent	15 10 1987	16 10 1987	22 10 1987	24 10 1987
Inondations - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	17 01 1995	31 01 1995	06 02 1995	08 02 1995
Mouvement de terrain Inondations - crue débordement de cours d'eau - ruissellement et coulée de boue	25.12.1999	29.12.1999	29.12.1999	30.12.1999

C.4 – LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

C.4.1 la connaissance du risque :

Des études et un repérage des zones exposées ont été réalisés depuis 1994 par le GRESARC

Les conclusions sont apportées par les évolutions de trait de côte et de profil de plage étudiées sur la commune de Crêances entre 1992 et 2005

**Station SW33 de la commune de Crêances
ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE**

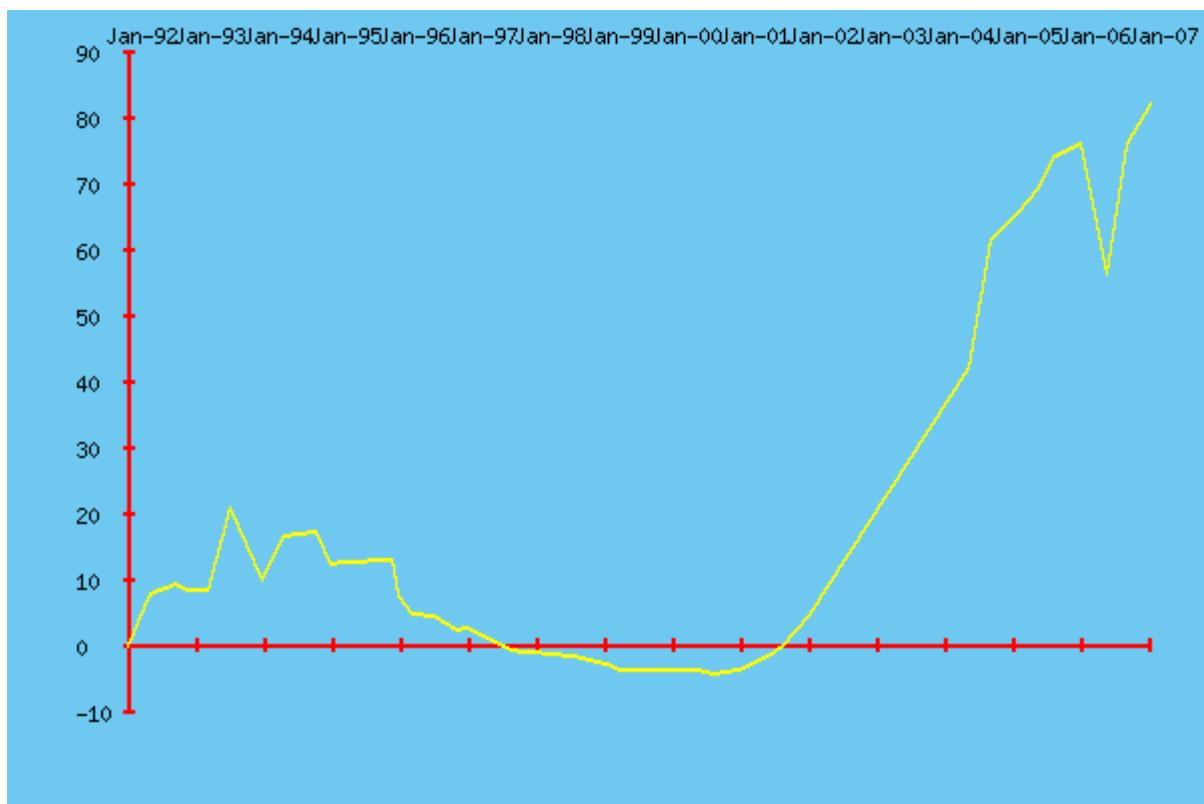
Photo du **15/12/1994**



Photo du **26/09/2006**



Située dans l'anse de Crêances à environ 130 m au Sud de la Pointe du Becquet.



Evolution du trait de côte entre janvier 1992 et septembre 2005

Avancée maximale de la limite de végétation de l'ordre de +20,7 m entre janvier 1992 et juillet 1993, suivie d'une phase de recul avec apparition d'une microfalaise d'érosion en novembre 1995. Recul régulier de la microfalaise jusqu'en février 1999, de l'ordre de -11,1 m en trois ans. Puis, tendance à la stabilisation du trait de côte. Une avancée a été constatée entre octobre 2000 et octobre 2001 avec le développement de la végétation (+8,2 m) qui a conduit à l'ensablement des repères. Les mesures ont repris en 2004 et la tendance à l'avancée a été confirmée avec une limite de végétation qui a progressé de +60,7 m entre octobre 2004 et octobre 2005. En 2005, la tendance est à une relative stabilisation de la position du trait de côte. Bilan positif depuis le début des suivis, avec une progression importante du trait de côte de +66,1 mètres.

Commentaires

La forte érosion observée au droit de cette station, notamment liée au déplacement du chenal de l'Ay repoussé vers l'Est par la progression de la Pointe du Banc et le développement du delta de flot, s'est arrêtée à partir de 2001 avec le développement de la végétation et un ensablement conséquent responsable de l'enfoncement des bornes de mesures. Les mesures ont repris en 2004 et témoignent de l'intensité de l'avancée du trait de côte depuis que le chenal de l'Ay ne borde plus la dune au droit de cette station.

Station SW34 de la commune de Créances
ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

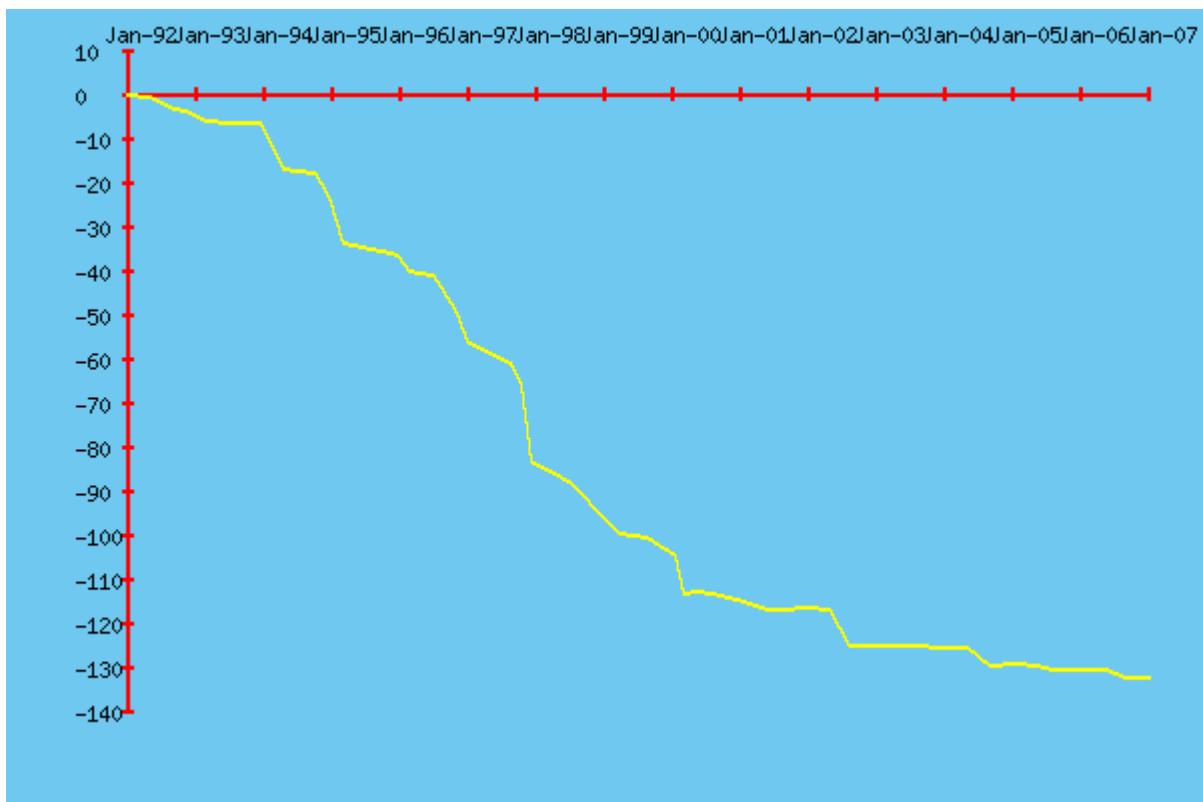
Photo du 15/12/1994



Photo du 26/09/2006



Située dans le fond de la concavité de l'anse de Créances à environ 850 m au Nord de la cale d'accès à la mer.



Evolution du trait de côte entre janvier 1992 et septembre 2005

Jusqu'en décembre 1993, relative stabilité de la position du trait de côte caractérisé par la présence d'une microfalaise d'érosion en avant de laquelle s'est développée la végétation. Puis érosion de cette végétation et recul régulier de la microfalaise, atteignant -112,8 m entre avril 1994 et juin 2004. Une tendance à la stabilisation est à signaler en 2005. Bilan négatif depuis le début des suivis, avec un recul global de - 130,5 mètres.

Commentaires

L'érosion intense de la dune a provoqué la disparition totale du bourrelet dunaire, menaçant les terres agricoles situées en arrière. L'ampleur du phénomène est liée à la divagation vers l'Est du chenal de l'Ay, suite au développement de la Pointe du Banc.

Station SW35 de la commune de Cr  ances
VOLUTION DU PROFIL DE PLAGE

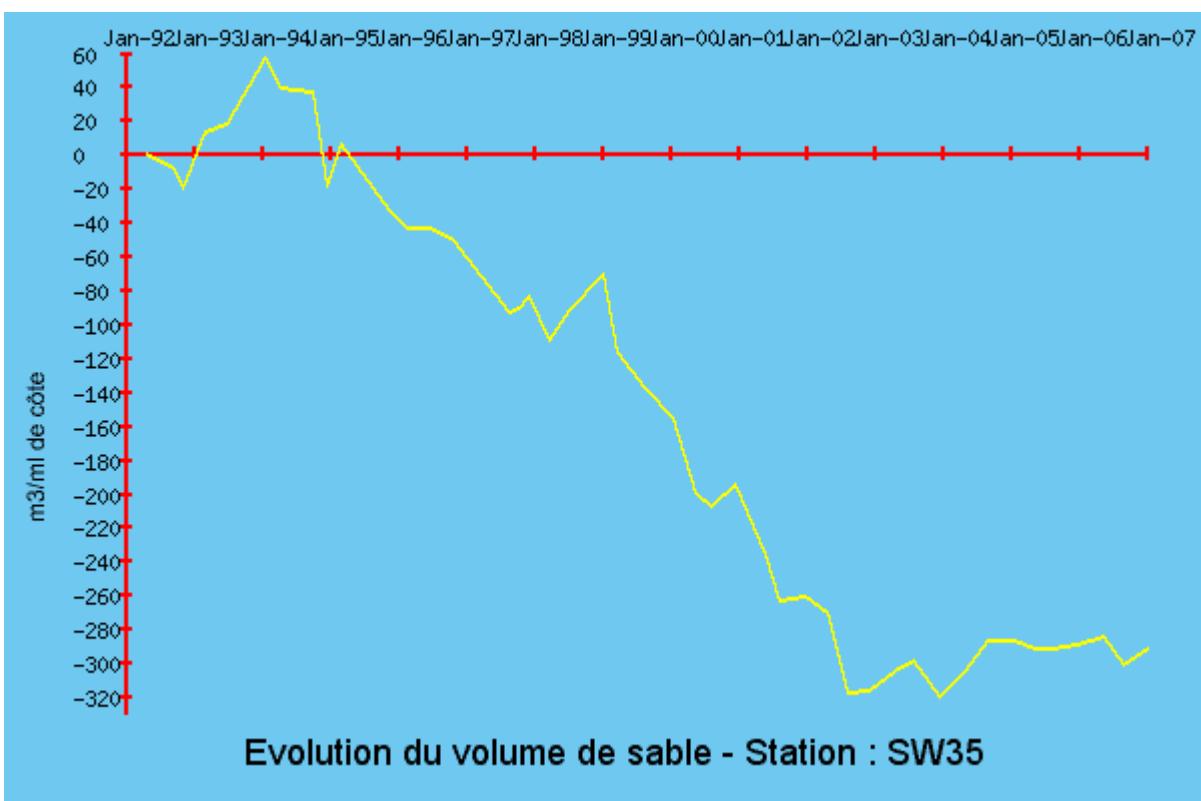
Photo du 15/12/1994



Photo du 26/09/2006



Situ  e  environ 50 m directement au Nord de la cale d'acc  s  la mer de Cr  ances.



Evolution du profil de plage entre octobre 2004 et septembre 2005

- haute plage :

Abaissement des extrémités supérieure et inférieure de la haute plage, atteignant -50 cm en pied de corniche dunaire et -40 cm à l'approche de la moyenne plage. La partie centrale de la haute plage s'est en revanche exhaussée suite à la formation d'une barre sableuse, l'élévation atteignant à cet endroit +1,2 m.

- moyenne et basse plages :

Exhaussement compris entre +30 et +40 cm sur la partie supérieure de la moyenne plage, stabilité de sa partie inférieure. Exhaussement de la basse plage, de l'ordre de +10 cm en moyenne entre octobre 2004 et septembre 2005.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Relative stabilité du budget sédimentaire de la plage sur ce profil entre octobre 2004 et septembre 2005.

Evolution du profil de plage entre mai 1992 et septembre 2005

- haute plage :

Fluctuations du profil de haute plage de l'ordre de 1,7 à 2,8 m, liées à la formation et à la migration de barres sableuses. Le profil de septembre 2005 est très bas sur ses extrémités supérieure et inférieure. En revanche, la récente formation d'une barre sableuse en partie centrale de haute plage permet au profil d'approcher localement l'enveloppe supérieure des fluctuations de profils. Depuis mai 1992, recul du pied de dune proche de -10 mètres, et abaissement du profil compris entre -1,9 m et -2,3 m en pied de corniche. La partie inférieure de la haute plage s'est abaissée de -1,1 m en moyenne. La barre sableuse récemment formée en partie centrale permet de retrouver localement un niveau proche (à 30 cm près) de celui de 1992.

- moyenne et basse plages :

Les fluctuations du profil décroissent de 1,7 m (sur l'extrémité supérieure de la moyenne plage) à 60 cm (vers l'extrémité inférieure du profil). Le profil de septembre 2005 est proche de l'enveloppe inférieure des fluctuations de profils. Il traduit un abaissement généralisé de cette partie du profil, compris entre -15 cm (à la jonction entre la moyenne et la basse plage) et -90 cm.

- évolution du volume de la plage (m³/ml de côte) :

Accrétion de l'ordre de +57 m³/ml entre septembre 1992 et janvier 1994. Puis érosion régulière entre janvier 1994 et mai 2002, atteignant -375 m³/ml. Une accrétion a été globalement mesurée jusqu'en juin 2004, suivie d'une stabilisation du budget sédimentaire jusqu'en septembre 2005. Bilan négatif de l'ordre de -289 m³/ml entre mai 1992 et septembre 2005.

Commentaires

Un maintien de la tendance érosive générale est prévisible si aucune action n'est entreprise, malgré la formation récente d'une barre sableuse sur la haute plage. Un recul régulier du trait de côte est mis en évidence depuis 1996. Ce site doit faire l'objet d'une attention particulière.

C.4.2 la surveillance :

Aucune surveillance particulière n'est organisée par les services de l'Etat

Une surveillance visuelle mensuelle est effectuée par les services de la Police Municipale de la commune.

C.4.3 la mitigation :

Aucuns travaux de compétence Etat n'ont été entrepris.

Aucun travaux de mitigation n'ont été entrepris par les services de la commune

C.4.4 Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme :

La commune n'est pas concernée par un PPR mouvement de terrain

La Commune de Créances dispose d'un Plan d' Occupation des Sols approuvé le 14 Octobre 1991.

C.4.5 L'information et l'éducation :

L'information de la population est effectuée à partir de lieux publics (Mairie, syndicat d'initiative, camping municipal afin qu'elle connaisse les consignes de sécurité à appliquer en cas de sinistre.

A ce sujet, la Commune a établi un DICRIM qui est à disposition de tous en Mairie.

C.4.6 Le retour d'expérience :

Aucun retour d'expérience n'a été établi lors des précédentes inondations suite à érosion du littoral

C.5 – LES TRAVAUX DE PROTECTION

Aucun travaux de protection de compétence Etat ne sont réalisés ou prévus.

Aucun travaux de protection de compétence collectivité ne sont réalisés ou prévus.

C.6 – LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

C.6.1 L'alerte :

Aucun système d'alerte n'est prévu au niveau de la commune

Hébergement - Secours :

En cas de nécessité, vous pouvez vous rendre :

- Salle Communale, Rue du Cotentin à Créances Plage.**
- Salle Multi-activités, 126 Rue du Vivier à Créances.**

C.6.2 Les fréquences radio :

- Radio France Bleu Cotentin : 100.7 Mhz
- Tendance Ouest : 95,2 Mhz ou 104.4 Mhz

C.6.3 Le plan communal de sauvegarde (PCS) :

La commune n'étant pas située en une zone PPR, le PCS n'est pas obligatoire

La Commune de Crêances n'envisage pas dans l'immédiat un Plan Communal de Sauvegarde.

C.6.4 Les plans particuliers de mise en sûreté(PPMS) dans les ERP :

Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant l'arrivée des secours.

Aucun établissement scolaire n'est concerné sur la commune.

C.7 – L’AFFICHAGE DES RISQUES ET CONSIGNES

C.7.1 Le plan d'affichage :

Les lieux d'affichage de la Commune :

- **Mairie, 107 Rue des Écoles**
- **Syndicat d'initiative, 26 Rue du Haut Chemin (En période estivale)**
- **Camping Municipal, 866 Boulevard de la Mer (Juillet/Août)**

C.7.2 Les consignes particulières à respecter :

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

- Fuir latéralement, **ne pas revenir sur ses pas,**
- Gagner un point en hauteur, **ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,**
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

→ APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol :

→ AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

→ PENDANT

A l'intérieur :

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments **et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.**

A l'extérieur :

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Respecter les consignes des autorités.
- Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

C.8 – LA CARTOGRAPHIE

Se reporter au plan (Zone à risque hachurée).

C.9 – LES CONTACTS

- Mairie de Crêances , **02.33.46.30.18** (pendant heures d'ouverture).
- Subdivision de l'équipement : **02.33.88.54.00**
- Conservatoire du littoral : **02.31.15.30.90**
- Service départemental d'incendie et de secours : **18**
- Centre opérationnel gendarmerie : **17**
- Police Municipale : **06.82.01.55.51**

C.10 – POUR EN SAVOIR PLUS

- Site Internet : <http://mer-littoral.lamanche.net>
- **Site internet de la commune** : www.ville-creances.fr/

Commune
CREANCES
Département de la Manche
Région Basse-Normandie

en cas de **danger ou d'alerte**

1. abritez vous

take shelter

resguardese

2. écoutez la radio

listen to the radio

escudela la radio

Stations :

Radio France Bleu Cotentin :**100.7** mhz.

Tendance ouest :**104.4** mhz ou **95.2** mhz

3. respectez les consignes

Follow the instructions

Respecte las consignas

